

JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France

CHARTRE de Service Après-Vente Produits grand public

Pour les revendeurs et les distributeurs
des produits commercialisés
par **JVCKENWOOD** Europe B.V. Succursale France

Date d'application : **28 octobre 2022**

Sites commerciaux :

<http://www.jvc.fr> (pour les produits JVC)

<http://www.kenwood-electronics.fr> (pour les produits KENWOOD)

Comment nous contacter ?

Tél : 09.69.390.811 (tarif local)

Numéro dédié aux utilisateurs de produits JVC ou KENWOOD ayant un problème de SAV. Ce service est ouvert du Lundi au Vendredi de 9H00 à 18H00.

Tél : 01.80.044.500 (tarif national)

Numéro dédié aux revendeurs de produits vendus par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France. Ce service est ouvert du Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Conditions garantie et procédures

=> paragraphes 1/ 2/ 3/

Où envoyer les produits en panne pour réparation ou pour échange ?

=> paragraphes 4/ 5/ 6/ 7/



1) Conditions de garantie (contractuelle)

Les appareils vendus par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France sont garantis 24 mois à compter de la date de vente au client final, dans le respect des conditions générales de garantie JVC figurant à l'Annexe 1a et des conditions générales de garantie KENWOOD figurant à l'Annexe 1b.

JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France s'engage, sauf cas de force majeure, à fournir les pièces fonctionnelles indispensables à l'utilisation du bien vendu pendant une période de cinq ans pour tout produit ayant un numéro de série. La période de disponibilité court à dater de la première mise sur le marché du produit par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France.

2) Panne à la Mise en Service pour demande Avoir (exclusivement pour les produits avec numéro de série)

La Panne à la Mise en Service s'applique lorsqu'un appareil provenant de JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, vendu neuf par un revendeur, présente une panne avérée et non imputable à l'utilisateur, dans un délai de 14 jours à compter de la date de vente au client final.

L'appareil doit être neuf dans son emballage d'origine et accompagné de tous ses accessoires.

En cas d'emballage manquant ou défectueux ou s'il manque un ou plusieurs accessoires, JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France effectuera une décote correspondant au prix des éléments ou accessoires manquants.

Tout revendeur ayant un compte commercial chez JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, peut alors effectuer une demande de retour pour avoir, en saisissant les informations nécessaires sur notre site Internet Service **<<http://service.jvckenwood.fr>>** (sans les « www. ») à la rubrique «Retour/Avoir», en joignant le justificatif de garantie.

L'appareil doit impérativement être envoyé vers le Centre Technique Spécialiste indiqué sur la demande de retour pour avoir, téléchargeable à la fin de la saisie.

La prise en charge du retour de l'appareil est possible, en cochant la demande d'enlèvement du produit au bas de la page de saisie. Un bordereau prépayé vous sera alors expédié et sera imprimé et collé sur le carton de l'appareil, puis remis à Chronopost ou par défaut à la Poste.

Si l'appareil est conforme aux critères de Panne à la Mise en Service, un avoir au prix d'achat net toutes remises déduites, sera crédité sur le numéro de compte indiqué lors de la saisie.

En cas de refus de la panne à la mise en service, l'appareil sera retourné à l'expéditeur, réparé, selon les conditions générales de garantie, sauf exclusion de garantie.

3) Conditions de réparation des appareils

En cas de panne pendant la période de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, l'appareil concerné peut être envoyé dans l'un de nos Centres Techniques Spécialistes figurant à l'Annexe 3.

Attention ! Dans ce cas, aucune saisie ne doit être faite sur notre site internet service et le produit en panne doit simplement être retourné (avec une preuve d'achat), sans accord préalable, chez notre Centre Technique Spécialiste qui le réparera.

Il est important de bien vérifier les catégories de produits traités par chaque Centre Technique Spécialiste.

Pour toute réparation sous garantie effectuée dans l'un de nos Centres Techniques Spécialistes JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, et à condition qu'un emballage correct ait été fourni à l'expédition, le port retour est gratuit.

a - Délai de réparation sous garantie

Pendant la période de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, lorsque le délai de réparation d'un appareil JVC ou KENWOOD est supérieur à 21 jours suivant la date de réception en Centre Technique Spécialisé, tout revendeur d'un appareil JVC ou KENWOOD ayant un compte commercial chez JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, pourra effectuer une demande de retour pour avoir en saisissant les informations nécessaires sur le site internet service **<<http://service.jvckenwood.fr>> (sans les « www. »)** à la rubrique « Retour/Avoir », en joignant le justificatif de garantie.

b - Appareil refusé en garantie

Si l'appareil sort des conditions de garantie du fait de la mauvaise utilisation, un devis sera automatiquement émis. En cas de refus ou de non réponse sous 21 jours, l'appareil sera retourné au distributeur, en l'état et sans facturation.

Si l'appareil est économiquement non réparable, il sera directement renvoyé en l'état à la demande du client et sans facturation, avec les informations sur la nature de la panne.

c - Multiples pannes sous garantie

Pendant la période de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, en cas de troisième panne constatée non imputable à l'utilisateur de l'appareil et si les deux premières pannes ont été réparées par un Centre Technique Spécialiste JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, tout revendeur d'un appareil JVC ou KENWOOD ayant un compte commercial chez JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, pourra effectuer une demande de retour pour avoir en saisissant les informations nécessaires sur le site internet service **<<http://service.jvckenwood.fr>> (sans les « www. »)** à la rubrique « Retour/Avoir », en joignant le justificatif de garantie.

Tout avoir est effectué au prix d'achat net de l'appareil, toutes remises déduites, sur le numéro de compte indiqué lors de la saisie.

En cas d'accessoire(s) manquant(s) ou si l'appareil est endommagé (usure anormale) une décote sera appliquée, égale au montant de la remise en état de

l'appareil, et en cas de reprise pour avoir au-delà de la période de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, une décote de 1,5% par mois sera appliquée au titre de la vétusté, et calculée à compter de la date d'achat.

d - Réparation d'appareils hors garantie de moins de 5 ans

Pour tout appareil hors garantie de moins de 5 ans, envoyé par un revendeur ou distributeur, un devis de réparation sera automatiquement émis.

En cas de refus ou de non réponse au devis sous 21 jours, l'appareil sera retourné au revendeur ou distributeur, en l'état avec facturation des frais d'élaboration de devis qui seront limités aux montants suivants:

- Autoradio CD → 36€ HT
- Autoradio DVD / GPS → 60€ HT
- Produit Audio → 60€ HT
- Caméscope → 45€ HT
- Projecteur → 130€ HT

Les frais de réexpédition ne sont pas intégrés dans les forfaits ci-dessus.

Dans le cas où le montant du devis dépasse 70% de la valeur d'achat du produit par le client final, l'appareil est déclaré « économiquement non réparable », sauf en cas de demande écrite et préalable du revendeur.

4) Réparation des Projecteurs D-ILA et DLP

Les réparations des projecteurs vidéo D-ILA et data DLP vendus par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France sont effectuées dans un centre de réparation spécialisé en projection. La réparation sous garantie est accordée dans le respect des conditions spécifiques de garantie figurant à l'Annexe II.

Afin de procéder à la réparation de votre projecteur défectueux, vous devez l'expédier à l'adresse ci-après, dans un emballage si possible d'origine ou tout au moins suffisamment protégé, dans le cas contraire votre responsabilité serait engagée :

DELAC

23, Rue de la Sente aux Veneurs

45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

Téléphone

02.38.75.20.37

Télécopie

02.38.75.27.61

Messagerie

contact@delacfrance.fr

- Lampe projecteur garantie 12 mois à partir de la date de vente au client final et jusqu'à 1000 heures d'utilisation. En cas de défectuosité d'une lampe sous garantie, vous devez envoyer la lampe défectueuse dans un emballage adapté, avec une copie du justificatif de garantie et en déclarant la durée de vie de la lampe, à l'adresse suivante :

DELAC, 23, Rue de la Sente aux Veneurs, 45760 Boigny-sur-Bionne.

Une lampe neuve vous sera expédiée dès réception de votre lampe défectueuse.

- **Diode laser garantie 24 mois** à partir de la date de vente au client final. En cas de défectuosité, retour **du projecteur complet** à l'atelier à l'adresse ci-dessous :
DELAC, 23, Rue de la Sente aux Veneurs, 45760 Boigny-sur-Bionne

5) Réparation centralisée des appareils électroniques embarqués

Les réparations des autoradios ou appareils électroniques embarqués (type navigation, multimédia...), vendus par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, sont centralisées dans notre Centre Technique Spécialiste.

Pour toute intervention, expédier l'appareil en panne à l'adresse ci-dessous :

RETICA

**14,Rue Michel Grimault
44110 CHATEAUBRIANT**

**Téléphone
02.52.59.49.50**

**Messagerie
jvckenwood@retica.fr**

Pour toute réparation pendant la période de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, à condition qu'un emballage correct ait été fourni à l'expédition, le port retour est gratuit.

6) Réparation des appareils audio/vidéo (camescopes, chaînes audio, casque home cinema XP-EXT1E...)

Les réparations des appareils audio/vidéo type camescopes, chaînes audio, casque home cinema XP-EXT1E...), vendus par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, sont centralisées dans notre Centre Technique Spécialiste.

Pour toute intervention, expédier l'appareil en panne à l'adresse ci-dessous :

RETICA

**14,Rue Michel Grimault
44110 CHATEAUBRIANT**

**Téléphone
02.52.59.49.50**

**Messagerie
jvckenwood@retica.fr**

Pour toute réparation pendant la période de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, à condition qu'un emballage correct ait été fourni à l'expédition, le port retour est gratuit.

7) Casques et Accessoires audio/vidéo et auto sans numéro de Série

Les casques et accessoires sans numéro de série, en panne pendant la garantie constructeur, ne requièrent aucune saisie sur notre site internet et doivent tout simplement être retournés (avec une copie du ticket de caisse) sans accord préalable chez notre Centre Technique Spécialisé qui les testera, et qui, en cas de panne avérée, les échangera contre des neufs et les retournera à l'expéditeur.

RETICA

**14,Rue Michel Grimault
44110 CHATEAUBRIANT**

**Téléphone
02.52.59.49.50**

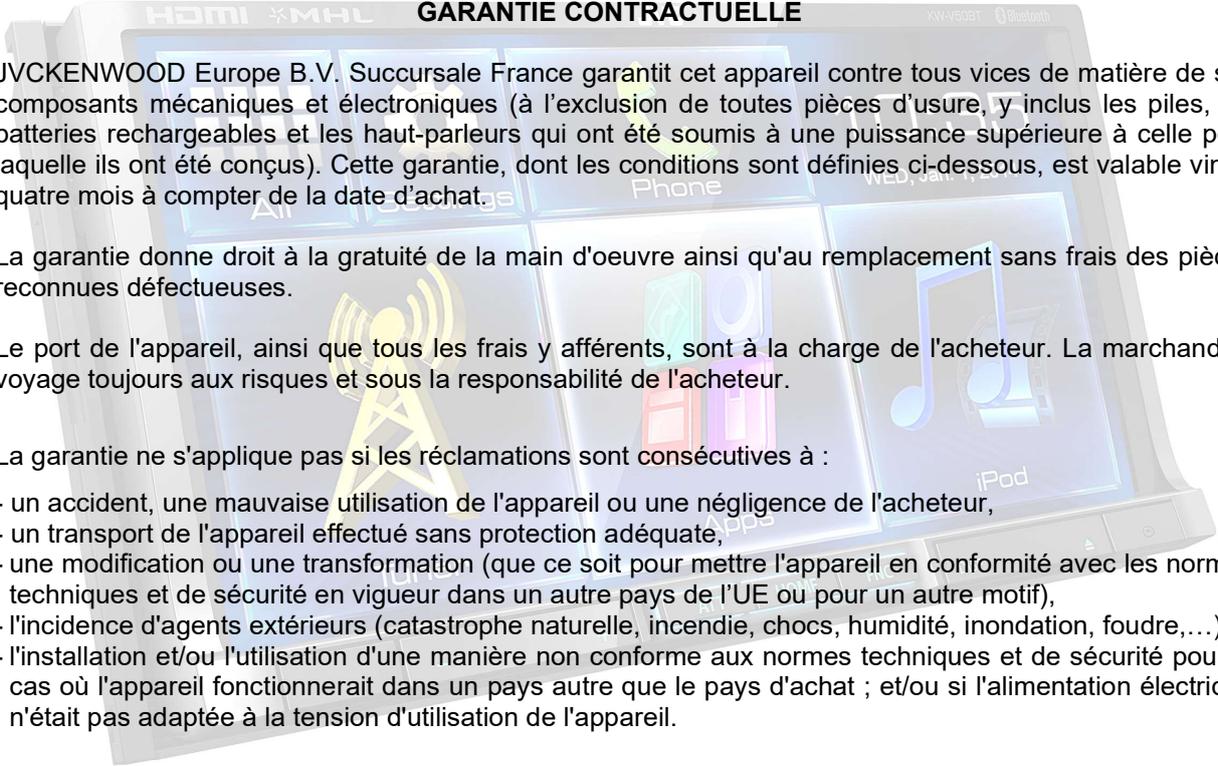
**Messagerie
jvckenwood@retica.fr**



Charte SAV de JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France Annexe 1a

Conditions Générales de Garantie des produits JVC

Cet appareil est couvert par une double garantie : une garantie contractuelle que JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France vous accorde dans les termes ci-après énoncés et une garantie légale dont les conditions d'octroi sont ensuite rappelées.

- 
- GARANTIE CONTRACTUELLE**
- 1) JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France garantit cet appareil contre tous vices de matière de ses composants mécaniques et électroniques (à l'exclusion de toutes pièces d'usure, y inclus les piles, les batteries rechargeables et les haut-parleurs qui ont été soumis à une puissance supérieure à celle pour laquelle ils ont été conçus). Cette garantie, dont les conditions sont définies ci-dessous, est valable vingt-quatre mois à compter de la date d'achat.
 - 2) La garantie donne droit à la gratuité de la main d'oeuvre ainsi qu'au remplacement sans frais des pièces reconnues défectueuses.
 - 3) Le port de l'appareil, ainsi que tous les frais y afférents, sont à la charge de l'acheteur. La marchandise voyage toujours aux risques et sous la responsabilité de l'acheteur.
 - 4) La garantie ne s'applique pas si les réclamations sont consécutives à :
 - un accident, une mauvaise utilisation de l'appareil ou une négligence de l'acheteur,
 - un transport de l'appareil effectué sans protection adéquate,
 - une modification ou une transformation (que ce soit pour mettre l'appareil en conformité avec les normes techniques et de sécurité en vigueur dans un autre pays de l'UE ou pour un autre motif),
 - l'incidence d'agents extérieurs (catastrophe naturelle, incendie, chocs, humidité, inondation, foudre,...),
 - l'installation et/ou l'utilisation d'une manière non conforme aux normes techniques et de sécurité pour le cas où l'appareil fonctionnerait dans un pays autre que le pays d'achat ; et/ou si l'alimentation électrique n'était pas adaptée à la tension d'utilisation de l'appareil.
 - 5) L'acheteur ne pourra invoquer le bénéfice de la garantie :
 - si le numéro de série de l'appareil a été enlevé ou modifié,
 - si l'appareil sous garantie a été démonté ou modifié.
 - 6) Tout recours en garantie devra être exercé par l'intermédiaire du vendeur qui aura délivré le certificat de garantie dûment rempli. Si cela n'est pas possible, l'acheteur pourra éventuellement s'adresser à un Centre Technique agréé JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France dont les coordonnées vous seront fournies soit par votre vendeur, soit en consultant notre site internet "www.jvc.fr". Lorsque l'appareil est installé dans un autre pays de l'UE, la demande d'intervention sous garantie devra préalablement être transmise au représentant JVC qui commercialise ce type d'appareil dans ce pays.
 - 7) La présente garantie ne s'applique qu'à condition que l'appareil soit acheté sur le territoire de la République Française ou de tout autre Etat Membre de l'UE, et y demeure.
 - 8) Aucun vendeur ne peut modifier les termes de la présente garantie.

GARANTIE LEGALE

La garantie contractuelle ci-dessus ne prive pas l'acheteur de la garantie légale prévue dans le Code de la Consommation et dans le Code Civil aux articles décrits ci-dessous :

1) Code de la Consommation

"Art. L.217-4 – Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité."

"Art. L.217-5 – Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle,
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté."

"Art. L.217-12 – L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

2) Code Civil

"Article 1641 : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus."

"Article 1648 : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France
CS80277

95815 Argenteuil Cedex
Tél : 09.69.390.811

Charte SAV de JVCKENWOOD Europe B.V.

Succursale France

Annexe 1b

Conditions Générales de Garantie des produits Kenwood

Cher Utilisateur de Produits Kenwood,

Nous vous remercions d'avoir choisi ce produit Kenwood ("le Produit"). Si celui-ci, dans de conditions d'utilisation normales, devait s'avérer défectueux, il serait réparé ou remplacé gratuitement, conformément aux conditions de la présente Carte de Garantie. Si le Produit a été acheté dans un quelconque Etat Membre de l'UE et si un problème se présente, nous vous prions de bien vouloir le présenter auprès d'un importateur Kenwood officiel, d'un Distributeur Agréé, d'un Centre Technique Agréé, ou d'un détaillant de produits Kenwood établi dans l'UE en y joignant le certificat d'achat ou toute autre preuve appropriée de la date de son acquisition. Si le Produit a été acquis dans un point de vente situé hors de l'UE, il devra être présenté à ce point de vente.

Si le Produit a été acquis dans l'UE et que vous désirez connaître le Distributeur Agréé le plus proche, nous vous prions de bien vouloir vous renseigner auprès de:

JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France

CS 10111

92635 Gennevilliers CEDEX

Tel. +33(0)1 80 04 45 45

www.kenwood-electronics.fr

Conservez précieusement cette Carte de Garantie car elle vous sera indispensable pour toute réclamation.

Le Produit est garanti pour une durée de deux ans pour tout achat à compter du 01/01/2017 auprès d'un détaillant de produits Kenwood. La Garantie couvre tant les pièces de rechange que la main d'œuvre et la réparation sera effectuée gratuitement. Nous nous réservons le droit de remplacer le Produit si sa réparation ne s'avère pas possible.

Les frais d'emballage, d'installation ainsi que tous autres frais ou risques indirectement liés à la réparation ne sont pas couverts par la garantie et seront à la charge de l'utilisateur.

Conditions

A. Toute réclamation formulée en vertu de la Garantie doit être accompagnée de la présente Carte de Garantie et des informations et documents suivants:

(a) Votre identité et adresse complète.

(b) Le certificat d'achat ou tout autre document établissant la date d'acquisition du Produit auprès d'un détaillant établi dans l'UE.

(c) L'identité et l'adresse complète de ce détaillant.

(d) Le numéro de série et le nom du modèle du Produit.

Si ces informations ne peuvent être fournies ou si le Produit a été modifié ou altéré de quelque manière que ce soit depuis la date d'acquisition, Kenwood se réserve le droit de refuser de réparer le Produit aux conditions de la présente Garantie.

B. Le Produit a été construit de manière à se conformer aux normes et exigences de sécurité nationales et locales applicables dans le pays de première mise sur le marché en Europe par le fabricant.

Les modifications nécessaires à l'utilisation du Produit à un endroit autre ne sont pas couvertes par la présente Garantie et la responsabilité de Kenwood ne pourra être engagée pour toute prestation effectuée à cette fin ou tout dommage causé au Produit et résultant de telles prestations.

Si le Produit est utilisé dans un pays Européen dans lequel il est soumis à des normes et exigences différentes de celles en vigueur dans le pays Européen de première mise sur la marché par le fabricant, toute prestation en exécution de la présente Garantie sera soumise à la condition que l'utilisateur du Produit prenne à sa charge les frais d'adaptation du Produit aux normes et exigences applicables. En outre, si le Produit est d'un type différent des produits mis sur le marché par l'importateur officiel du pays dans lequel le Produit est présenté pour réparation au titre de la garantie, et que les pièces de rechange appropriées ne sont pas disponibles dans ce pays, ou que la réparation de garantie n'est pas possible

dans ce pays pour toute autre raison légitime, les frais relatifs au transport aller-retour du Produit pour réparation dans le pays de première acquisition seront à la charge de l'utilisateur.

C. La présente Garantie ne couvre pas:

(a) Les altérations du Produit, les adaptations et entretiens normaux, y compris les contrôles périodiques tels que mentionnés dans le Manuel joint au Produit;

(b) Le dommage causé au Produit résultant de réparations inappropriées ou inadéquates effectuées par toute personne n'étant pas habilitée par Kenwood à exécuter des réparations de garantie pour le compte de cette dernière;

(c) Le dommage causé au Produit résultant d'une négligence, d'un accident, de modifications, d'une installation ou d'un emballage défectueux, d'une utilisation incorrecte ou de l'utilisation de pièces de rechange inappropriées;

(d) Le dommage causé au Produit dû au feu, l'immersion dans l'eau, la foudre, un tremblement de terre, une ventilation inadéquate, un cas de force majeure, une utilisation, pour quelque cause que ce soit, avec une tension électrique

d'alimentation incorrecte ou toute autre cause hors du contrôle de Kenwood;

(e) Les hauts-parleurs endommagés suite à leur utilisation à une puissance supérieure à celle indiquée, et le dommage causé aux disques, bandes cassettes audio, cassettes vidéo, compact discs, ou tout autre bien qui n'est pas le Produit en

tant que tel, et ce quelle qu'en soit la cause;

(f) Les biens consommables ou les pièces d'usure devant être remplacées en raison de leur utilisation normale, et notamment les éléments de gramophone remplaçables, les aiguilles phono, les courroies, les têtes de lecture et d'enregistrement, les racks, les batteries sèches, les batteries rechargeables, et les tubes finaux;

(g) Le Produit dont le numéro de série a été partiellement ou intégralement retiré, modifié ou effacé. La présente Garantie est constituée en faveur de toute personne ayant acquis le Produit de manière légale. Le Produit sera remplacé ou réparé gratuitement aux conditions exposées ci-dessus. Si l'utilisateur est un non-professionnel ou un consommateur, il bénéficiera en tout état de cause de la garantie légale en cas de défauts ou de vices cachés du Produit.

ATTENTION

La carte de garantie et la preuve d'achat (ou la facture) sont nécessaires à l'achat d'une nouvelle façade détachable en cas de dommages ou de vol.



Charte SAV de JVCKENWOOD Europe B.V.

Succursale France

Annexe 2

Conditions Spécifiques de Garantie des projecteurs vidéo D-ILA et data DLP

GARANTIE CONTRACTUELLE

Nous vous remercions d'avoir choisi un projecteur vidéo D-ILA ou data DLP. Nous vous conseillons de lire attentivement la notice d'utilisation ainsi que les conditions spécifiques de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France afin que votre appareil JVC puisse vous apporter pleinement satisfaction.

Les projecteurs vidéo sont couverts par une garantie contractuelle de 24 mois à partir de la date d'achat. Leur lampe d'origine est couverte par une garantie contractuelle de douze mois ou 1000 heures, au premier des deux termes échus.

La diode laser est, elle, couverte par une garantie contractuelle de 24 mois.

JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France vous accorde cette garantie dans les termes ci-après énoncés :

- 1 - JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France garantit votre projecteur vidéo D-ILA ou data DLP, contre toutes les déficiences fonctionnelles ou qualitatives de l'appareil, à l'exclusion des conséquences liées aux mauvaises utilisations possibles répertoriées dans la notice d'utilisation jointe à l'appareil.
- 2 - Le transport aller de votre projecteur vidéo D-ILA ou data DLP vers un centre technique spécialiste agréé JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, ainsi que tous les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur. Dans ce cas l'appareil voyage aux risques et sous la responsabilité de l'expéditeur.
Après une réparation sous garantie en Centre Technique Spécialiste agréé, le transport retour de votre projecteur vidéo D-ILA ou data DLP, ainsi que tous les frais y afférents seront pris en charge par le Centre Technique Spécialiste agréé JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France. Dans ce cas l'appareil voyage aux risques et sous la responsabilité de JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France.
- 3 - La garantie ne s'applique pas si les réclamations sont consécutives à :
 - un accident, une mauvaise utilisation de l'appareil ou une négligence de l'utilisateur,
 - un transport de l'appareil effectué sans protection adéquate,
 - une modification effectuée sans autorisation préalable et écrite de JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France,
 - une accumulation anormale de poussières ou de substances liées à des émissions de fumée, de graisse...
 - l'incidence d'agents extérieurs (catastrophe naturelle, incendie, chocs, humidité, ou foudre...),
 - l'installation et/ou l'utilisation d'une manière non conforme aux normes techniques et de sécurité, et/ou si l'alimentation électrique n'est pas adaptée à la tension d'utilisation de l'appareil,
 - une destruction ou un retrait de la plaque signalétique, contenant le numéro de série.
- 4 - Tout recours en garantie devra être exercé par l'intermédiaire du vendeur qui aura délivré la facture de vente de l'appareil JVC. Si cela n'est pas possible, il pourra être adressé directement à un Centre Technique agréé JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France dont les coordonnées vous seront fournies par JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France. Lorsque l'appareil est installé dans un autre pays de l'UE, les demandes d'intervention de garantie devront préalablement être transmises au distributeur JVC qui commercialise ce type d'appareil dans le pays concerné.
- 5 - Les conditions de la présente garantie ne pourront s'appliquer qu'à condition que l'appareil soit acheté sur le territoire de la République Française Métropolitaine, et y demeure.
- 6 - Aucun vendeur ou distributeur ne peut modifier les termes de la présente garantie, sauf si le vendeur ou distributeur remplace les conditions de garantie JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France par ses propres conditions de garantie à l'entête de sa Société.

Conditions de garantie pour les lampes et diodes laser des projecteurs vidéo DLA-xxxx et data LX-xxxx

Si la lampe de projection ou la diode laser présente une défectuosité pendant la période de garantie, vous bénéficiez de son remplacement à titre gratuit. Dans ce cas, veuillez appeler notre Service Consommateur au numéro 08.25.800.811

Cette garantie ne s'applique pas dans les cas suivants:

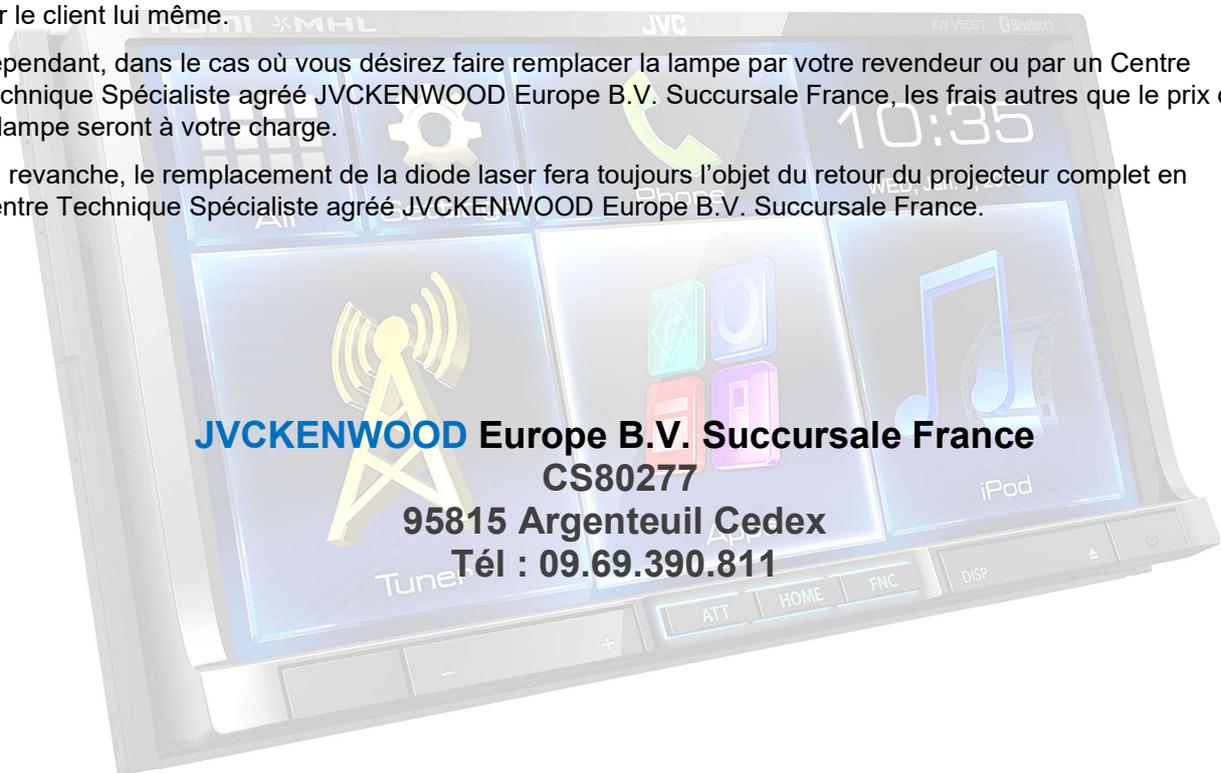
- 1) en cas d'utilisation professionnelle intensive ou dans des conditions anormales d'utilisation (poussière, humidité, vibration...)
- 2) en cas d'interruption du cycle de refroidissement du DLA-xxxx ou du LX-xxxx lors de l'extinction programmée du projecteur vidéo DLA-xxxx ou data LX-xxxx
- 3) en cas de diminution importante de la luminosité suite à un usage anormalement prolongé

Cette garantie couvre uniquement la lampe ou la diode laser d'origine.

Les lampes des projecteurs vidéo DLA-xxxx et data LX-xxxx sont conçues pour être facilement remplacées par le client lui même.

Cependant, dans le cas où vous désirez faire remplacer la lampe par votre revendeur ou par un Centre Technique Spécialiste agréé JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France, les frais autres que le prix de la lampe seront à votre charge.

En revanche, le remplacement de la diode laser fera toujours l'objet du retour du projecteur complet en Centre Technique Spécialiste agréé JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France.



JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France
CS80277
95815 Argenteuil Cedex
Tél : 09.69.390.811

Charte SAV JVCKENWOOD Europe B.V. Succursale France

Annexe 3

Centres Techniques Spécialistes

DELAC

23, rue de la Sente aux Veneurs
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

Téléphone
02.38.75.20.37

Télécopie
02.38.75.27.61

Messagerie
contact@delacfrance.fr

Réparation sous garantie → Projection (JVC)

RETICA

14, rue Michel Grimault
44110 CHATEAUBRIANT

Téléphone
02.52.59.49.50

Messagerie
jvckenwood@retica.fr

Réparation sous garantie → Autoradio et GPS Navigation
Audio et Vidéo

Retour accessoires → Echange ou Avoir si groupage

